

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 juin 2013

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-président

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n° 1 : Assainissement - Convention avec l'Office National des Forêts

Monsieur le Président explique que le chantier de raccordement de Momerstroff à Boulay va bientôt débiter. Le tracé de la canalisation prévoit de traverser la forêt domaniale du Buchwald. Il convient donc de signer une convention avec l'ONF pour définir les modalités d'implantation de la canalisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention avec l'ONF pour l'occupation de terrain en forêt domaniale du Buchwald, qui prévoit entre autres le versement d'une redevance de 132 euros par an en contrepartie de l'autorisation d'implanter la canalisation,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

POINT n° 2 : Assainissement - Avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président explique que, lors de la prise de compétence assainissement, la CCPB a repris deux marchés de maîtrise d'œuvre du SIAVN, signés avec SAFEGE, pour le suivi des travaux du contrat pluriannuel prévus en 2013 et en 2014. Cependant, après avoir étudié ces marchés, la CCPB s'est aperçu qu'il fallait les régulariser de façon à fixer définitivement la rémunération du maître d'œuvre et à préciser l'étendue des missions du prestataire pour ces deux marchés.

Les avenants prévoient donc :

- Pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement des communes de Narbéfontaine, Niedervisse et Obervisse, **d'arrêter la rémunération globale du maître d'œuvre** (mission de maîtrise d'œuvre et dossiers loi sur l'eau Niedervisse et Obervisse) **à la somme de 167 467 € HT** et de stopper la mission de maîtrise d'œuvre après la phase PRO pour les travaux d'Obervisse. Un nouveau marché sera lancé pour la consultation des entreprises et le suivi des travaux sur Obervisse.
- Pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement des communes de Bannay, Bionville-sur-Nied, Brouck, Mégange et Valmunster **d'arrêter la rémunération globale du maître d'œuvre** (étude préliminaire, assistance pour missions connexes et mission de maîtrise d'œuvre) **à**

la somme de 256 900 € HT pour la tranche ferme, de reporter la décision à un avenant ultérieur concernant la mise en route de la tranche conditionnelle et de stopper cette mission après la phase PRO pour les travaux de Brouck et Valmunster et après la phase AVP pour Guirlange. De nouveaux marchés devront être lancés pour poursuivre les études dans ces communes.

Monsieur le Président rappelle que la poursuite des travaux sur Brouck et Valmunster sont soumis au positionnement des financeurs quant à la priorité qu'ils accordent à ces travaux.

Les avenants n'ont aucune incidence financière sur les marchés puisque ces montants de rémunération sont ceux fixés par le marché initial et les avenants n°1 et 2 signés par le SIAVN avant le 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les avenants suivants,
 - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement des communes de Bannay, Bionville-sur-Nied, Brouck, Mégange et Valmunster (sans incidence financière)
 - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement des communes de Narbéfontaine, Niedervisse et Obervisse (sans incidence financière)
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

POINT n° 3 : Marché de fournitures et services - Mise en Place d'un Système d'Information Géographique

Monsieur le Président indique que la procédure de consultation est terminée. 9 candidats étaient en lice pour l'attribution de ce marché.

Le détail de l'analyse des offres est disponible dans le rapport ci-joint. Le bureau décide de suivre l'avis de la commission. Les écarts de prix entre les candidats étaient très importants mais les candidats les moins disants étaient assez proches. C'est donc la valeur technique des offres qui a fait la différence.

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché de mise en place du SIG à la société Meley-Strozyna pour la somme de 10574 € pour l'investissement initial,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

POINT n° 4 : Marché de travaux - Réhabilitation du tribunal de Boulay - Marchés de travaux supplémentaires

Monsieur le Président indique que lors des précédents bureaux, il a été décidé de lancer diverses consultations pour des travaux supplémentaires au tribunal. Ces consultations sont terminées.

Le premier marché concerne la réalisation de travaux de plâtrerie pour le système de désenfumage, pour se mettre en conformité avec les demandes du contrôleur technique. Le deuxième marché concerne la peinture décorative, pour compléter les travaux effectués en mars par le chantier école. Le dernier marché concerne la réalisation d'une plate-forme pour l'accès des personnes à mobilité réduite par le parking.

Vu les procès-verbaux d'ouverture des plis,
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'attribuer les marchés suivants dans le cadre de la réhabilitation du tribunal de Boulay :*
 - *Marché de plâtrerie - système de désenfumage à l'entreprise Ergenekon pour la somme de 4464€ HT*
 - *Marché de peinture décorative à l'entreprise JD Travaux pour la somme de 7300€ HT*
 - *Marché Plate-Forme Personnes à Mobilité Réduite pour la somme de 9850€ HT*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,*

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,